



# POLE FORMATION ECOLE D'ARBITRAGE Procédure 2016/2017

**Destinataires : Liges et Comités**

**Nombre de pièces jointes : 1**

- Information**
- Diffusion vers : clubs**
- Echéance de réponse :**

Les procédures d'enregistrement des écoles d'arbitrage ont évolué dans un souci de simplification.

### **Déclaration de l'école d'arbitrage (niveau 1)**

Le club doit déclarer son école d'arbitrage (niveau1) dans FBI.

### **Validation niveau 2.**

Après avoir fait sa déclaration (niveau 1), le club peut demander une validation de niveau 2 à son comité départemental au moyen du formulaire téléchargeable sur le site internet de la FFBB (<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes> )

Une école d'arbitrage de qualité peut être validée niveau 2 doit répondre aux 5 critères suivants :

- 1- Enregistrer sur FBI au minimum 2 « Arbitres Club en formation » titulaires d'une licence avec certificat médical
- 2- Utiliser la mallette pédagogique de la FFBB et les cahiers d'arbitre club, et respectant le programme de formation
- 3- Accompagner, conseiller, coacher et protéger (par une personne identifiée avec la chasuble de la mallette) systématiquement les arbitres en formation dans le club lors de chaque rencontre
- 4- Afficher le programme de formation de l'école d'arbitrage, les photos des officiels du club, et chaque semaine les désignations des officiels du club
- 5- Participer à la réunion des responsables d'école d'arbitrage dont la date est fixée par le comité départemental.

Aucun autre critère ne peut être exigé pour la validation de niveau 2 par un comité. Après contrôle par le comité, la validation du niveau 2 sera accordée et le statut de l'école d'arbitrage sera modifié sur FBI par le Comité Départemental. **Les CTC ont l'obligation de faire valider une école d'arbitrage de niveau 2.**

### **Site internet : documents et informations utiles**

Pour demander la validation de niveau 2 : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>

Un onglet dédié aux écoles d'arbitrage est disponible sur le site internet fédéral.

Suivre le chemin FFBB → Officiels → Arbitres → Ecoles d'arbitrage ou cliquer sur ce [lien](#)

Une adresse générique est à la disposition des structures : [ecolesarbitrage@ffbb.com](mailto:ecolesarbitrage@ffbb.com)

**En pièce jointe, vous trouverez un guide à l'attention des clubs.**

### **Enregistrement sur FBI des arbitres et OTM club en formation**

Les clubs doivent désormais déclarer chaque saison leurs arbitres et OTM club en formation sur FBI. Un accès à cette fonction leur a été ouvert. L'enregistrement n'incombe plus aux comités.

Contact

Mail : [ecolesarbitrage@ffbb.com](mailto:ecolesarbitrage@ffbb.com)

Tél. : -

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNÉ Responsable du dossier des écoles d'arbitrage	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2016-09-13 2-OFFICIELS - Ecole d'arbitrage - Nouvelles procédures - VFIN .docx	